

<https://ricochets.cc/placements-abusifs-et-inverses-par-les-tribunaux-de-Nimes-Ales-et-Mendes.html>



Placements abusifs et inversés d'enfants par les tribunaux de Nîmes, Alès et Mendès

- Les Articles -

Date de mise en ligne : lundi 1er mars 2021

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Alors que le sujet de la maltraitance des enfants et notamment du crime d'inceste émerge dans l'espace public, l'omerta sur la maltraitance d'état reste intacte.

Personne pour s'emparer du fléau des placements abusifs qui privent des enfants d'une enfance heureuse, qui plongent les parents aimants dans un abîme de souffrance, qui créé un sentiment de désenfantement chez les mères condamnées à ne voir leur enfant que quelques heures dans l'année.

Il est temps que ce piétinement du droit fondamental de l'enfant de vivre avec ses parents, tant que ces derniers ne sont pas maltraitants, soit respecté par la justice.

C'est le constat de notre fédération au travers les dossiers judiciaires qu'elle consulte pour aider les enfants et parents en détresse.

En effet, l'Arche des enfants oubliés soutient pleinement plusieurs mamans courageuses qui ont reçu une ordonnance de placement pour des raisons qui sont systématiquement évoquées dans les cas de placements abusifs : des raisons psychologisantes et fumeuses identifiées comme un danger par les services sociaux.

► Petits extraits des témoignages :

Laetitia Guerlet

« Il y a 5 mois de ma propre initiative et pour défendre mes intérêts je suis allée voir un psychiatre qui a attesté par certificat écrit de mon bon état de santé mentale. Me Teyssier du CPEAGL D Alès s'est vanté au téléphone de ne pas être inscrite au répertoire Adeli comme l'ensemble des professionnels de son établissement alors que leur inscription y est obligatoire. J'ai porté plainte contre Me Chabrol Fabienne par LRAR directement entre les mains du procureur de la république Mr Maurel et je sais que d'autres mamans en ont fait de même.

J'ai constaté que le juge RECOLIN se contredit lui-même puisque dans cette décision il indique que mes parents vieillissant ne sont plus en état de s'occuper de mon enfant.

Pour terminer ce témoignage je précise avec tristesse que je n'ai pas revue ma fille Manali malgré moi depuis le 21 mai 2015. »

Il me semble judicieux de préciser que Mme CHABROL est d'ERFM (Espace Rencontre Famille et Médiation), car je cite ERFM dans mon témoignage : les gens pourront donc faire le rapprochement

Elisabeth Martin

"Mes 3 enfants sont confiés à l'aide sociale à l'enfance du Gard, ils sont placés à mon domicile sous modalité SAPMN.

Mon mari et moi vivons dans la crainte d'être séparés de nos enfants Jérémy, Laurys et Yohann.

Il m'a été reproché par le chef d'équipe et une éducatrice de la MECS de vouloir un témoin à chacune de leurs interventions comme le prévoit l'article L223-1 du Code de l'Action sociale et des Familles. Je précise que ce jugement n'est pas le reflet de la réalité sur le dossier de mes enfants, en effet il y est fait état de plusieurs mensonges que je conteste. Je trouve que le placement de mes 3 enfants à l'aide sociale à l'enfance du Gard est abusif surtout que si j'ai besoin d'aide pour assurer le quotidien de mes enfants je peux demander à mon entourage.

De plus je suis mariée et ne vis pas seule avec 3 enfants qui sont nés en mai 2016, mars 2018 et septembre 2020. A cela se rajoute des pressions faite par la pédopsychiatre du camp qui m'a menacée de faire une information préoccupante si mon second enfant ne va pas en même temps en crèche et chez une nounou alors que j'étais dans mon 8 mois de grossesse. Et étant sans voiture ni permis cela était compliqué pour moi. Cette pédopsychiatre a fait son information préoccupante Cette même personne a voulu que je mette mon bébé qui avait entre 2 et 3 mois en crèche ou chez une nounou alors que je ne travaille pas et que j'ai fait le choix pour son bien-être et sa santé de l'allaiter exclusivement »

Frédéric et Florence Langlade

"En créant une mesure juridique théâtrale basée sur des faux en écriture le juge a pu, grâce à la force publique composée de six gardiens de la paix, kidnapper nos enfants dans un climat de terreur et de violence, qui a poussé une de nos filles à hurler à pleins poumons : " AU SECOURS MAMAN !!!!! " durant une 1/2 heure ! Les dits policiers, au vu de l'appartement, des chambres et de nos enfants croyaient à une erreur, puis nous ont supplié de leur pardonner ???

D'avoir été complices et consciemment de la destruction de nos enfants et de nos vies ???

L'intérêt supérieur de l'enfant n'a pas été respecté de sorte qu'après une seule visite, tous les droits de la maman (toujours nommée "la mère" de manière particulièrement méprisante) ont été supprimés sans raison sur un coin de papier au moyen de stylos, procédé illicite s'il en est."

Laura Villot

Mme Villot a porté des accusations contre le grand-père paternel et le père de son fils, des investigations sont en cours ou certaines de ces affaires sont classées.

Elle témoigne :

« La gendarmerie me déconseille de rendre mon fils. Le lendemain, il est auditionné et filmé par les gendarmes. Une plainte sera aussi déposée par mon avocate, ainsi qu'une requête aux juges des enfants (dont nous avons par ailleurs aucune nouvelle). Néo ne voulait pas retourner chez son père, il avait peur, et très mal au ventre. (...)

Quelques jours plus tard, je suis placée en garde à vue pendant presque 24h pour non-représentation d'enfant et je suis sanctionnée d'un rappel à loi. Pourtant, selon l'article 122-7 du code pénal « N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. »

Mme Villot déclare aussi :

« (...) J'ai déposé 8 plaintes (contre le père de mon fils) (...) mais pour lui aucune condamnation ! »

Karine Trapp

Témoignage en pièce jointe

Aurélie Teissier

« On me les a arrachées abusivement à l'école Jean Macé à Uzès dans le Gard par la force publique (gendarmerie et police d'Uzès) sur des mensonges dont j'ai toutes les preuves et qui sont notamment diffusées sur un très grand réseau social et en tout public. Ce jour-là mes filles ont crié à mon Père : "Papi aide nous on veut rester avec maman" , elles sont arrivées à sortir de la voiture où on les avait mises de force pour donner la main à mon père et la force publique a accroché les mains de mon père de plus de 70 ans à un poteau pour lui arracher mes filles de force et contre leur gré.

Mes filles ont été placées pendant plus d'un an abusivement au foyer par le TGI de Nîmes celui -ci malgré le fait que je demandais encore à récupérer mes enfants chez moi sans mesures éducatives les a placées abusivement chez leur père violent en connaissance de cause (j'avais au préalable déposé preuves à l'appui des plaintes pour violences contre mon ex-mari (le père de mes filles)à ce TGI dont violences sur nos filles :cet homme a essayé de me tuer notamment à plusieurs reprises).Le TGI de Nîmes m'a fait 2 écrits abusifs de classements sans suite indiquant que les violences ne sont pas "punies par le Code Pénal" (cela est faux est illégal car ces faits sont bien punis par la loi avec des circonstances aggravantes) .A l'heure actuelle le juge des enfants RECOLIN Samuel de ce TGI de Nîmes me fait du chantage à l'expertise psychiatrique qui m'empêche malgré moi de revoir mes filles depuis plusieurs semaines et je précise que j'ai des preuves indiquant que je suis saine d'esprit, je n'ai droit à cause de ce juge de téléphoner à mes filles que 15 mn par mois chacune sous surveillance abusive d'une éducatrice qui a déjà menti dans le dossier de mes filles »

Il est important de préciser que :

- ▶ ces mamans sont jugées par les mêmes personnes au niveau du tribunal et de la Protection de l'enfance
- ▶ Fabienne CHABROL est d'ERFM, citée dans les témoignages de Karine, Aurélie et Julie.

"J'ai porté plainte contre Me Chabrol Fabienne par LRAR directement entre les mains du procureur de la république Mr Maurel et je sais que d'autres mamans en ont fait de même" (Aurélie Tessier)

En contribuant à une meilleure information des citoyens, la fédération vous informe avoir contacté le juge des enfants du TGI de Nîmes, les députés et défenseurs des droits ainsi que le conseil général du Gard afin d'implorer leur intervention concernant des dysfonctionnements du tribunal de Nîmes avec le juge des enfants, et avec la protection de l'enfance.

Personne ne pourra nier être au courant des scandales judiciaires et tragédies qui se passent au sein de la protection de l'enfance du Gard.

Pour finir un message du collectif Poussins Rebelles du 64 et 65 :

LE BUSINESS DU SOCIAL OU L'ENFANT MARCHANDISE

Mais où va l'argent de nos Impôts ? Les 12 Milliards annuels versés par l'ETAT à LA PROTECTION DE L'ENFANCE ??

Ni aux éducateurs, ni aux familles d'accueil et encore moins aux enfants ! Qui va se mettre dans la poche les 4 Milliards d'euros supplémentaires alloués aux Départements par Monsieur TAQUET ?

Où va l'argent de la CAF versé aux conseils départementaux ? A qui ? Dans les poches de Qui ? Comment se fait-il que les enfants placés soient sous la CMU, alors qu'ils ont des parents ?

Tous ensemble dénonçons ce système qui a fait vivre et qui fait vivre l'enfer aux enfants, à leurs familles et aux professionnels qui sont eux-mêmes victimes de Leur Management de la part des CADRES des Conseils Départementaux. »

Gladys Riffard
Présidente de la Fédération l'Arche des enfants oubliés

Post-scriptum :

MANIFESTATION PREVUE

Lundi 1er Mars 2021 devant le Tribunal d'Alès 24H/24

Laura, Dr Jean-Philippe LABREZE et Karine à temps plein aussi,
Aurélié viendra le plus souvent possible,
Florence et Frédéric viendront de tps en tps,
Et une mamie de Nîmes ponctuellement aussi.

GREVE DE LA FAIM

Pour Laura
3e pour Karine et au bout de 15 jours elle sera en grève de la soif

Merci d'avance de partager et de ceux qui veulent les soutenir.